

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 6

L'an deux mille quatorze et le 12 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 6 novembre 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

Etaient présents : M.MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC ,M.JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M.DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIÈRE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M.DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC , MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M.JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, , M.GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), M. PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à M NICOLAS COSTES), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M.LAURENT ROUX), MME NADINE MAURIN (Pouvoir donné à MME CHRISTINE GENNARO-SAINT), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME BRIGITTE CABANES-MURITH), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

Etait absent excusé : M.ERWAN DANIEL

MME BRIGITTE COLOMIE a été élue secrétaire

DÉLIBÉRATION n°2014/165

Objet : Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G) – Mise en conformité d'un coffret d'éclairage en surcharge P23 Mont-Louis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune du 06 janvier dernier concernant la mise en conformité d'un coffret d'éclairage en surcharge P23 « Mont Louis », le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Création d'une nouvelle commande d'éclairage public pour soulager un départ du poste P23 « Mont Louis » qui est en surcharge

- Fourniture et pose d'un coffret de comptage à poser sur le poteau béton existant (demande de comptage à la charge de la commune)
- Fourniture et pose d'un coffret de commande d'éclairage public
- Création de 38 mètres de réseau d'éclairage public souterrain pour reprendre le mât n°1725 existant
- Création d'une séparation de réseau au mât n°1726 pour soulager le P23

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait ainsi :

T.V.A	1 277 €
Part S.D.E.H.G.	4 295 €
Part restant à la charge de la Commune	2 865 €
TOTAL	8 437 €

Il convient donc que la commune s'engage sur sa participation financière afin que le SDEHG puisse planifier les travaux

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet
- De s'engager à verser au SDEHG, après réalisation des travaux, une contribution au plus égale à 2 865€

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

- Transmis le 14 NOV. 2014
- Affiché le 14 NOV. 2014

Pour copie conforme,
Le Maire,
Pour le Maire et par délégation Marc PÉRE
L'Adjoint au Maire
Jean-Marie VITRAC

